

14ème législature

Question N° : 100348	De M. Jacques Myard (Les Républicains - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Fonction publique		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > grandes écoles	Tête d'analyse > ENA	Analyse > concours d'entrée.
Question publiée au JO le : 01/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur la réforme visant à rendre obligatoire l'anglais au concours d'entrée de l'ENA à partir de 2018. Cette réforme pernicieuse est scandaleuse à plusieurs titres : elle contrevient directement à la politique du multilinguisme alors même que la France a signé en 2005 la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle et, partant, de défense de la langue française qui figure à l'article 2 de la Constitution. Elle constitue un signal déplorable pour le rayonnement de la France à l'échelle internationale et vis-à-vis de la francophonie. La maîtrise de l'anglais nécessaire au haut fonctionnaire n'impose nullement d'exclure les autres langues qui sont tout aussi importantes dans le monde actuel. Les coûts allégués de l'organisation des épreuves de langue, alors qu'ils sont dérisoires, la prétendue égalité de traitement entre candidats, alors que certains seront avantagés par des études en anglais ou des séjours prolongés dans les pays anglophones, la nécessaire maîtrise de l'anglais, alors qu'elle peut être imposée à la sortie de l'ENA et non à l'entrée, sont donc des arguments fallacieux. Elle ne correspond pas à la réalité du monde du XXI^e siècle, où il y a la nécessité de maîtriser des langues telles que l'espagnol, l'arabe ou le mandarin. Cette réforme est inacceptable et doit être annulée. Il lui demande, en conséquence, de retirer sans délai cette réforme qui porte gravement atteinte aux intérêts de la France et décline au XXI^e siècle le monde révolu des années soixante.